

Gabon : ces arbitrages budgétaires étonnants en période de crise

Le 25 juin 2018

Par Mays Mouissi, analyste économique

Réuni en Conseil des ministres le 25 juin dernier, le gouvernement gabonais a adopté le projet de loi de finances rectificative 2018 (PLFR 2018) en même temps qu'une série de mesures d'austérité. Les budgets de plusieurs administrations arrêtés dans la loi de finances initiale ont été revus à la baisse dans le [PLFR 2018](#) pour matérialiser la volonté affichée des autorités de réduire les dépenses publiques. Cependant, l'on note que certains domaines publics, souvent non prioritaires, continuent de bénéficier de largesses budgétaires. C'est notamment le cas de la défense et de la sécurité, du soutien aux politiques des sports de la Présidence de la République ou encore de la Cour constitutionnelle.

Le gouvernement gabonais gagnerait à expliquer le sens et la stratégie auxquels obéissent ces largesses budgétaires en période de crise.

L'armée, le sport et la Présidence privilégiés

10 milliards FCFA pour les dépenses de biens et services au titre du pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité (+3176%), 42 milliards FCFA au titre de l'équipement des forces de défense (+15%), 27 milliards FCFA pour la Garde Républicaine (+3%), 5 milliards FCFA pour le soutien aux politiques de la jeunesse et des sports (+102%), etc. [Alors qu'il appelle les agents publics à l'austérité](#), le gouvernement gabonais s'est montré généreux envers les forces de défense, les jeunes et les sportifs au travers des affectations budgétaires à leur bénéfice contenues dans le PLFR 2018.

Autre bénéficiaire de la générosité budgétaire du gouvernement : la Présidence de la République. En effet, la dotation budgétaire prévue au titre des dépenses d'investissement de la Présidence de la République a été revalorisée de 300% entre la loi de finances initiale et le PLFR 2018 pour atteindre 4 milliards FCFA.

Parmi les administrations qui échappent également à la cure d'austérité, on compte également la Cour constitutionnelle dont les dotations budgétaires atteignent désormais 9,4 milliards FCFA (+1,1%) dont 800 millions FCFA pour les dépenses d'investissement (en hausse de 60% par rapport à la loi de finances initiale 2018).

Budgets affectés à certaines administrations dans le PLFR 2018

Domaine	Codes	Libellés	LFI_ 2018	PLFR_2018	Ecart	Augmentation en %
Défense et sécurité	2.157	Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité	2 348 184 872	11 860 418 068	9 512 233 196	405%
	2.157.3	<i>Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité</i> <i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	305 760 300	10 016 250 826	9 710 490 526	3176%
	7.318	Equipement des forces (de défense)	36 300 612 984	41 582 556 189	5 281 943 205	15%
	7.318.5	<i>Equipement des forces (de défense)</i> <i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	4 810 468 195	13 110 234 098	8 299 765 903	173%
	7.325	Garde Républicaine	27 070 570 228	27 769 441 048	698 870 820	3%
	7.325.5	Garde Républicaine <i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	0	3 253 729 144	3 253 729 144	-
Sport	18.661	Pilotage et soutien aux politiques de la jeunesse et des sports	2 655 327 415	5 355 870 842	2 700 543 427	102%
	18.661.2	<i>Pilotage et soutien aux politiques de la jeunesse et des sports</i> <i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 890 327 415	4 840 630 985	2 950 303 570	156%
Présidence de la République	21.717.5	Présidence de la République <i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	1 000 000 000	4 000 000 000	3 000 000 000	300%
Cours et tribunaux	21.738.5	Cour Constitutionnelle <i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	500 000 000	800 000 000	300 000 000	60%
	21.241.5	Cour des Comptes <i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	300 000 000	504 137 385	204 137 385	68%
	21.248.5	Conseil d'Etat <i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	200 000 000	250 000 000	50 000 000	25%
Elections	31.255	Centre Gabonais des Elections (CGE)	586 330 316	23 395 954 346	22 809 624 030	3890%
	31.255.3	Centre Gabonais des Elections (CGE) <i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	180 000 000	23 029 066 350	22 849 066 350	12694%
mays-mouissi.com						

Budgets affectés à certaines administrations dans le PLFR 2018

Le cas du Conseil gabonais des élections (CGE)

Créé en 2017 pour remplacer la Commission électorale nationale autonome et permanente (CENAP), le CGE bénéficie d'un budget dédié comme toutes les autorités administratives indépendantes. Comme la CENAP avant lui, le CGE a pour mission principale l'organisation des élections politiques en République gabonaise. C'est à ce titre et dans la perspective des élections législatives prévues cette année que le PLFR prévoit pour cet organisme 23,4 milliards FCFA dont 23 milliards FCFA (plus de 98%) consacrés aux dépenses de biens et services dédiés à l'organisation des élections au cours de l'année 2018.

Dotations budgétaires au bénéfice du CGE dans le PLFR 2018					
Codes	Libellés	LFI_ 2018	PLFR_2018	Ecart	Augmentation en %
31.255	Centre Gabonais des Elections (CGE)	586 330 316	23 395 954 346	22 809 624 030	3890%
31.255.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0	
31.255.2	Titre 2. Dépenses de personnel	406 330 316	366 887 996	-39 442 320	-9,7%
31.255.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	180 000 000	23 029 066 350	22 849 066 350	12694%
31.255.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0	
31.255.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0	
31.255.6	Titre 6. Autres dépenses			0	
mays-mouissi.com					

Dotations budgétaires au bénéfice du CGE dans le PLFR 2018

Cependant, cette dotation budgétaire paraît disproportionnée. En effet, l'analyse des affectations budgétaires au bénéfice de la CENAP en 2016 (15,8 milliards FCFA [cf. rubrique 31.255 de la loi de finances 2016] - organisation de l'élection présidentielle) et du CGE en 2018 (23,4 milliards FCFA - organisation des élections législatives) permet de constater une évidente disproportion.

Dotations budgétaires au bénéfice de la CENAP dans la loi de finances 2016		
Code	Libellés	LFI_2016
31.255	Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)	15 777 835 000

Dotations budgétaires au bénéfice de la CENAP dans la LF 2016

Ainsi les élections législatives coûteraient bien plus que les élections présidentielles et le CGE semble devoir fortement s'équiper, comme si avant lui la CENAP n'a pas existé et il n'en a pas récupéré l'héritage.

En effet, comment des élections législatives intervenant 2 ans après une élection présidentielle coûterait-elle près de 8 milliards FCFA plus chère quand on sait que :

- Le matériel électoral de la présidentielle de 2016 peut être largement réutilisé car vieux de seulement 2 ans ;
- Les véhicules achetés par la CENAP pour la présidentielle de 2016 peuvent, eux aussi, être réutilisés puisque le temps d'amortissement d'un véhicule de tourisme neuf au Gabon est d'environ 5 ans selon un concessionnaire local interrogé ;
- Le territoire électoral à couvrir est moins grand car se limitant aux seules frontières nationales (la diaspora gabonaise ne vote pas lors des législatives, il n'y a donc pas de commissions électorales consulaires) ;
- Etc.

La rigueur budgétaire annoncée pour faire face à la crise semble sélective et les mesures d'économie sur la dépense publique semblent ne concerner que certaines administrations. Ce n'est pas forcément un bon signal envoyé à l'opinion.

Mays Mouissi

Sources principales :

- *Projet de loi de finances rectificatives 2018*
- *Projet de loi de finances initiale 2018*
- *Lois de finances 2016*